

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 02 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le deux du mois de juillet, à seize heure, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD.
Mme Sylvie BIBAL-DIOGO.

Participant à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Colonel Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,
Lieutenant-colonel Philippe CNOCCQUART, chef du pôle pilotage et stratégie.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 3 / présents : 3 / votants : 3.

Date de la convocation : 26 juin 2020.

~~~~~  
**RAPPORT N°040/BUR - 07/20**

**OBJET : Don de véhicules réformés**

Par délibérations en date du 12 septembre 2019 et du 04 décembre 2019, le service départemental d'incendie et de secours a réformé les véhicules suivants :

| Matériel                | Sigle  | Immat.     | Marque         | Kilométrage | Mise en circulation | Observations                                                                                |
|-------------------------|--------|------------|----------------|-------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| FOURGON POMPE TONNE     | FPT43  | 2771 QG 81 | RENAULT        | 63 300      | 20/10/1986          | 33 ans – Vétuste – pour vente Agora Store                                                   |
| CAMION CITERNE INCENDIE | CCI 26 | 1363 RN 81 | MERCEDES 19.22 | 526 216     | 12/09/1986          | 33 ans – mauvais état général – récupération cuve inox à prévoir si besoin vente Agorastore |

A l'instar de ce qui a déjà été validé annuellement par le bureau depuis 2016, il est proposé de permettre une cession gratuite de ces véhicules à l'association ACSAA (association coopération santé Albi-Abomey), afin qu'ils puissent être acheminés au Bénin et affectés aux sapeurs-pompiers d'Abomey.

Il est précisé que la cession du CCI 26 n'emporte aucune dépense spécifique pour le SDIS, l'acheminement du véhicule au Bénin étant financé par la Direction de la Coopération Sécurité et Défense du Ministère des Affaires Étrangères.

La cession du FPT Renault 43 reste soumise à la validation du financement de son acheminement par la DCSD.

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser la cession à titre gracieux à l'association ACSAA des deux véhicules ci-dessus. A défaut d'acceptation du don, les véhicules seront vendus dans les conditions habituelles ;
- d'autoriser le président à signer tous les documents afférents à leur cession ou vente.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.*

*le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@ta-toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*